

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-12/72C

---

**Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE DU SYDEEL 66.**

---

L'an deux mille vingt, le 02 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénça, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	34
En exercice :	37		Contre :	-
Présents :	31		Abstention :	-

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA

**Absents excusés :** Bernard BEAUCOURT, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Louis SALA

**Date de convocation :** 25 novembre 2020

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à la loi n°2015-992 du 17/08/2015, le SYDEEL 66 doit créer une commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données afin de permettre aux collectivités concernées la mise en cohérence de leurs politiques d'investissement,

En effet, le législateur ayant pris acte,

D'une part de la multiplicité des différents EPCI à fiscalité propre qui sur le territoire d'un syndicat de grande taille interviennent dans le domaine de l'énergie notamment pour l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux,

D'autre part des compétences du Syndicat dans le domaine énergétique en plus de celle d'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie), notamment en ce qui concerne la production d'électricité à partir d'énergie renouvelables, les actions de la maîtrise de la demande d'énergie induisant des économies de travaux portant sur le réseau de distribution publique d'électricité ainsi que celle en faveur du développement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques,

A décidé de favoriser le dialogue entre le SYDEEL et les EPCI.

Cette commission est composée du Président du SYDEEL 66 ou son représentant, d'un nombre égal de délégués du SYDEEL 66 et des EPCI, soit 12 représentants pour le SYDEEL 66 et 12 pour les EPCI à fiscalité propre.

Le représentant du SYDEEL 66 et le représentant de l'EPCI ne peuvent être la même personne.  
Par conséquent il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes Sud Roussillon à la Commission consultative paritaire de l'énergie du SYDEEL 66.

Le Président propose Thierry LOPEZ.

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu 34 voix, il est déclaré élu.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20201202-2020-12-72C-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2020  
Date de réception préfecture : 07/12/2020